



Objectifs

Les arbitres de la FFSA sont divisés en trois catégories :

- le **Commissaire** est capable d'assurer toutes les fonctions d'arbitrage des modules dont il a obtenu la certification lors des régates régionales ou nationales.
- l'**Arbitre** est capable d'assurer toutes les fonctions d'arbitrage sauf celle de Président de Jury lors de régates régionales ou nationales.
- l'**Arbitre national** est capable d'assurer toutes les fonctions d'arbitrage.

Public concerné

Tout licencié de la FFSA, de préférence connaissant bien l'aviron en tant que pratiquant lui-même.

Principes de formation

Formation de base

Pour devenir **Commissaire stagiaire**, le candidat après son inscription :

- reçoit un Code des régates,
- a un entretien avec le Président de la Commission des arbitres de sa ligue,
- participe à une formation organisée au niveau de la zone où lui sont donnés :
 - les objectifs de la formation,
 - une formation théorique sur les 6 modules :

<i>Module 1 :</i>	Contrôle	Commissaire de contrôle
<i>Module 2 :</i>	Arrivée	Commissaire à l'arrivée
<i>Module 3 :</i>	Départ	Commissaire au départ
<i>Module 4 :</i>	Starter	Starter
<i>Module 5 :</i>	Parcours	Juge de parcours
<i>Module optionnel :</i>	Chronométrage	Commissaire technique
 - un livret de formation.

Formation de Commissaire

Pour devenir **Commissaire**, le **Commissaire stagiaire** doit :

- réaliser lors de régates régionales une formation pratique sous tutorat de deux demi-journées pour chacun des postes définis dans les modules,
- faire certifier chaque module en situation réelle lors de régates labellisées,
- faire certifier au minimum 2 modules pendant les deux premières années, dont le module Contrôle.

Formation d'Arbitre

Pour devenir **Arbitre**, le **Commissaire** doit :

- avoir fait certifier les 5 modules de formation.

Formation d'Arbitre national

Pour devenir **Arbitre national**, l'**Arbitre** doit :

- participer à une formation théorique de Président de Jury,
- réaliser une formation pratique de Président de Jury sous tutorat dans une régate régionale ou nationale,
- réussir à un examen national.

Formation d'Arbitre international

Pour devenir **Arbitre international**, l'**Arbitre national** doit :

- être Arbitre national depuis au moins 3 ans,
- avoir une bonne connaissance de l'anglais parlé et écrit,
- recevoir l'agrément de la FFSA après avis de la commission nationale des arbitres,
- maîtriser les statuts et règlements de la FISA,
- obtenir une expérience reconnue dans plusieurs régates nationales officielles,
- réussir l'examen d'Arbitre international organisé par la FISA.

Coût et financement

Renseignement auprès de votre ligue.

Information et Inscription

Auprès du Président de la Commission d'arbitrage de votre ligue.

S'informer

Fédération Française de Sociétés d'Aviron - 17, Boulevard de la Marne - 94736 NOGENT SUR MARNE CEDEX
Tél. 01 45 14 26 40 - Fax 01 45 78 75 78 - ffsa@avironfrance.asso.fr - <http://www.avironfrance.asso.fr>

